



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022
De la session ordinaire tenue au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos (Québec) J9T 2L8

Les membres du conseil d'administration :

PRÉSENCES

M^{mes} Marie-Claude Auger
Carolane Bouchard
Laurence Boutin
Diane De Serre
Élise Gingras

MM. Éric Bourque
Olivier Duchesne
Marco Labrecque, (TEAMS)
Jacquelin Roy, président,
David Simard

ABSCENCES

M^{mes} Sylvette Caron
Martine Dionne

M. Stéphane Saulter

Les directions de services :

M^{mes} Johanne Godbout, directrice du Service du secrétariat général et
communications, secrétaire générale
Marie-Hélène Grondin, directrice du Service de l'enseignement et des services
complémentaires

MM. Pascal Germain, directeur du Service des ressources financières
Maxime Pellerin, directeur du Service des ressources humaines
Yannick Roy, directeur général

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par monsieur Jacquelin Roy.

Il est 19 h 4.

2. Présentation de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 18 et du 24 octobre 2022
4. Intervention de l'assemblée
5. Rapport du directeur général
 - 5.1. Rapport d'analyse d'une plainte et recommandations du projecteur de l'élève (huis clos)
6. Rapport des services :
 - 6.1 Enseignement

CA-7647-22

2. — ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR



- 6.1.1 Adoption du document « Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2023-2024 »
- 6.2 Ressources financières
 - 6.2.1 Présentation des états financiers 2021-2022
- 6.3 Ressources humaines
 - 6.3.1 Présentation image de marque employeur
- 6.4 Ressources informatiques
- 6.5 Ressources matérielles
- 6.6 Secrétariat général
 - 6.6.1 Présentation du rapport annuel 2021-2022
 - 6.6.2 Formation des comités
 - 6.6.3 Suivi désignation des membres représentants des parents du CA
 - 6.6.4 Prix partenaire de la persévérance scolaire – 2021-2022
- 7. Rapport des comités
 - 7.1 Gouvernance et éthique
 - 7.2 Ressources humaines
 - 7.2.1 Dépôt de l'évaluation de la direction générale
 - 7.3 Transports
 - 7.4 Vérification
- 8. Affaires diverses
- 9. Date des prochaines rencontres
- 10. Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Duchesne,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté;

QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE

CA-7648-22

3. — ADOPTION DES
PROCÈS-VERBAUX DES
18 ET 24 OCTOBRE 2022

3. Adoption des procès-verbaux

Document déposé :

- Procès-verbaux des 18 et 24 octobre 2022.

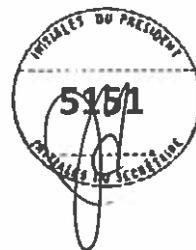
IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Claude Auger,

QUE les procès-verbaux des 18 et 24 octobre 2022 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.



6.2 Ressources financières

6.2.1 Présentation des états financiers

Document déposé :

- États financiers au 30 juin 2022

Comme indiqué dans l'avis public paru le 4 novembre 2022, madame Marie Provencher, directrice principale de la firme comptable MNP, effectue le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés. Elle présente ensuite les états financiers du Centre de services scolaire Harricana au 30 juin 2022.

5. Rapport du directeur général

5.1 - Rapport d'analyse d'une plainte et recommandations du projecteur de l'élève (huis clos)

Ce sujet sera traité en fin de rencontre.

5.2 Rapport d'activités

Document déposé :

- Rapport d'activités

Le directeur général dépose son rapport d'activités couvrant la période du 24 octobre au 5 décembre 2022.

24 octobre :

Coordination

Rencontre équipe-école, école Berry

25 octobre :

COP

26 octobre :

Rencontre - protecteur de l'élève

Supervision professionnelle – direction adjointe

27 octobre :

Rencontre avec la Ville d'Amos

28 octobre :

Rencontre comité persévérance

Rencontre direction-conseil

31 octobre :

Coordination

2 novembre :

Rencontre suivi probation

Rencontre direction adjointe au secondaire

Rencontre coordonnatrice du Service de l'enseignement

3 novembre :

CRDG

4 novembre :

Suivis de dossier

Dîner pour les Jeux du Québec

Rencontre sur mesures sanitaires

Rencontre – activité Vision-Valeurs



7 novembre :
Coordination
Réunion CEFAR
CA extraordinaire ADGSQ

9 novembre :
Comité consultatif de gestion

11 novembre :
Assemblée générale extraordinaire ADGSQ

14 novembre :
Coordination
Suivi dossier – Passerelles Jeunes-adultes
Rencontre FCSSQ

15 novembre :
Suivi CRT

16 novembre :
Congrès FCSSQ-ADGSQ

17 novembre :
Congrès FCSSQ-ADGSQ

18 novembre :
Congrès FCSSQ-ADGSQ

21 novembre :
Coordination
Comité ressources humaines
Comité consultatif du transport

23 novembre :
Comité TIC
Suivi de dossier
AGA Fonds Ange-Gardien Harricana

29 novembre :
Rencontre exploration FP
Rencontre pour les Jeux du Québec
AGA de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi

30 novembre :
Rencontre préparation CÉRÉ
Entrevue
Lancement 25e édition du Défi OSEntreprendre de l'Abitibi-Témiscamingue

1^{er} décembre :
Suivi probation direction adjointe
CRDG

2 décembre :
AGA – Action réussite

ENTREVUES

27 octobre 2022 | Radio-Canada | Écoles privées

11 novembre 2022 | Radio-Canada | Réfection du gymnase du pavillon La Calypso



5.3 Reddition de compte

Document déposé :

- Reddition de compte

Le directeur général dépose sa reddition de compte pour la période du 25 octobre au 5 décembre 2022.

6. Rapport des services

6.1 Enseignement

Documents déposés :

- Directive sur les critères pour l'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2023-2024;
- Sommaire décisionnel.

CA-7649-22

6.1.1— Adoption du document « Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2023-2024 »

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, ce Centre de services scolaire doit adopter ses critères d'inscription pour ses élèves;

CONSIDÉRANT que ce document a fait l'objet des consultations prévues par la Loi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Diane De Serres,

QUE le conseil d'administration adopte les critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire Harricana pour l'année scolaire 2023-2024, tels que présentés par le Service de l'enseignement et des services complémentaires secteur des jeunes.

ADOPTÉE

6.2 Ressources financières

6.2.1 Présentation des états financiers 2021-2022

Ce sujet a été traité en début de rencontre.

6.3 Ressources humaines

6.3.1 Présentation image de marque employeur

Le directeur du Service des ressources humaines et la directrice du Service du secrétariat général et des communications résument les grandes lignes du mandat d'image de marque en ressources humaines octroyé à la firme Republik. Ils présentent sommairement le processus menant à l'octroi, le mandat, la firme et les équipes du projet, les étapes du plan de travail ainsi que les facteurs de réussite de cette démarche d'attraction, de rétention et de développement du sentiment d'appartenance à l'Harricana. Les livrables de ce mandat seront dévoilés à l'accueil de 2023.

6.4 Ressources informatiques

Aucun sujet traité à ce point.

6.5 Ressources matérielles

Aucun sujet traité à ce point.

6.6 Secrétariat général

6.6.1 Présentation du rapport annuel 2021-2022

Comme prévu à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur général, monsieur Yannick Roy, présente le rapport annuel 2021-2022.

Le directeur général revient sur le contexte de la dernière année scolaire laquelle fut principalement marquée par multiples défis organisationnels, dont une recrudescence de la COVID-19 et une rareté de la main-d'œuvre qualifiée.

En ce qui concerne les résultats du plan d'engagement vers la réussite, plusieurs objectifs ont bel et bien été atteints, d'autres demeurent en dessous des prévisions. Le plus éloquent indicateur est le taux de diplomation et de qualification des élèves. Lors de l'année scolaire 2021–2022, seulement 69,7 % des élèves ont obtenu un premier diplôme ou une qualification. Il s'agit d'un écart de 3,9 % en comparaison avec l'année 2020–2021, et un écart de 10,3 % de l'objectif de 2022. Ce dernier était fixé à 80 %.

Il indique que face à l'échec, loin de sombrer dans l'inaction, le CSS Harricana a redoublé d'efforts. Plusieurs mesures sont déjà déployées et d'autres sont prévues dans l'intention d'augmenter ce faible taux de réussite des élèves. À court terme, l'offre de service a sérieusement été revisitée et réorganisée et un plan de recrutement et d'accompagnement du personnel est en préparation. Une campagne de sensibilisation des employeurs quant à la conciliation études-travail s'avère aussi essentielle et donne écho au projet de loi du ministre du Travail sur la limitation du nombre d'heures travaillées d'enfants au cours d'une année scolaire.

6.6.2 Formation des comités

La directrice du Service du secrétariat général et des communications indique les mandats des comités. Les membres s'impliquent aux comités de leur choix. Aucun vote n'est nécessaire pour la composition des comités, les postes sont pourvus par acclamation pour la durée de leur mandat.

Comité	Membres du CA délégué
Consultatif du transport	Élise Gingras David Simard
Gouvernance et éthique	Marie-Claude Auger Diane De Serres Olivier Duchesne
Ressources humaines	Laurence Boutin Martine Dionne Marco Labrecque Jacquelin Roy
Vérification	Carolane Brochu Éric Bourque Sylvette Caron

6.6.3 Suivi désignation des membres représentants des parents du CA

La directrice du Service du secrétariat général et des communications informe les membres du conseil d'administration qu'aucune candidature n'a été déposée après le 4^e avis de désignation des membres parents pour les postes vacants aux districts 1 et Est.

Le processus sera relancé au début de 2023 pour pourvoir ces deux postes ainsi que pour les trois postes parents en fin de mandat à la fin de la présente année scolaire.



CA-7650-22

6.6.4 Prix
partenaire de la
persévérance
scolaire 2021-2022

6.6.4 Prix partenaire de la persévérance scolaire – 2021-2022

CONSIDÉRANT que ce prix reconnaissance honore les partenaires qui collaborent étroitement, souvent dans l'ombre, à la mission éducative du Centre de services scolaire (CSS) Harricana;

CONSIDÉRANT l'apport inestimable à la persévérance scolaire de la Fondation du Mouvement Kodiak des élèves de l'Harricana depuis plus de 40 ans;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le prix partenaire de la persévérance scolaire 2021-2022 soit remis à la Fondation du Mouvement Kodiak.

QUE la remise de ce prix s'effectue dans le cadre des Journées de la persévérance en février 2023.

ADOPTÉE.

7. Rapport des comités

7.1 Gouvernance et éthique

Aucun sujet traité.

7.2 Ressources humaines

7.2.1 Dépôt de l'évaluation de la direction générale

Ce sujet sera traité en fin de rencontre

7.3 Transports

Aucun sujet traité.

7.4 Vérification

Aucun sujet traité.

8. Affaires diverses

Aucun point traité.

CA-7651-22

Ouverture du huis
clos

OUVERTURE DU HUIS CLOS

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Élise Gingras,

QUE l'assemblée siège à huis clos afin de traiter le point inscrit à l'ordre du jour.

Il est 21 h 10.

Sont présents les membres du conseil et le directeur général.

ADOPTÉE

5.1 Rapport d'analyse d'une plainte et recommandations (huis clos)

Le protecteur explique les recommandations émanant de l'analyse de la plainte.

7.2.1 Dépôt de l'évaluation de la direction générale

Le président présente et commente l'évaluation de la direction générale.



CA-7652-22

Fermeture du huis
clos

FERMETURE DU HUIS CLOS

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur David Simard,

QUE le huis clos soit levé, il est 20 h 22.

ADOPTÉE

CA-7653-22

5.1. — Rapport
d'analyse d'une
plainte et
recommandations
du protecteur de
l'élève

Recommandations du protecteur de l'élève

CONSIDÉRANT le règlement sur la procédure d'examen des plaintes du Centre de services scolaire Harricana;

CONSIDÉRANT l'analyse de la plainte numéro PP-130205-061-003 par le protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT les recommandations présentées par le protecteur de l'élève aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la responsabilité du conseil d'administration d'assurer un suivi aux recommandations du protecteur de l'élève dans ledit dossier;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Élise Gingras,

QUE ce conseil d'administration entérine toutes les recommandations.

QUE soit informé par écrit le plaignant, le protecteur de l'élève, la responsable des plaintes ainsi que la personne ou l'instance faisant l'objet de la plainte, des suites qu'il entend donner aux recommandations proposées par le protecteur de l'élève, sans retard.

ADOPTÉE

CA-7654-22

7.2.1 Dépôt
de l'évaluation
de la direction
générale

Évaluation de la direction générale

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit procéder annuellement à l'évaluation du directeur général;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du comité des ressources humaines pour le travail effectué par le directeur général;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Diane De Serres,

QUE le conseil d'administration recommande une évaluation positive de la direction générale.

ADOPTÉE

9. Dates de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le 20 février 2023.

10. Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Élise Gingras,

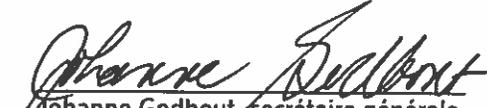
QUE la séance soit levée. Il est 22 h 5.

ADOPTÉE

CA-7655-22

10. — LEVÉE DE LA
SÉANCE


Jacquelin Roy, président


Johanne Godbout, secrétaire générale